Volet technique

Investissements dans des installations de recyclage

# Table des matières

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc61255777)

[2. Suivi et planning du projet 2](#_Toc61255778)

[3. Engagements spécifiques 2](#_Toc61255779)

[4. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 2](#_Toc61255780)

# Description détaillée de l’opération

Présenter les éléments qui permettront à l’ADEME d’apprécier l’intérêt du projet en fonction des critères suivants :

* Pertinence du projet vis-à-vis de la filière (collecte-tri, recyclage, incorporation) pour la matière étudiée,
* Pertinence du projet sur le territoire le cas échéant selon les filières (intégration ou compatibilité avec la planification régionale, cohérence avec les installations déjà existantes sur le territoire du projet, …),
* Choix du process : caractéristiques et performances,
* Sécurité d’approvisionnement à partir de l’étude des gisements de MPR mobilisables,
* Pérennité des débouchés des flux produits,
* Coûts d’investissement et de fonctionnement,
* Impacts environnementaux et impacts en terme d’emplois.
* Part de MPR incorporée en remplacement de matière vierge.

Indicateurs à compléter :

* Tonnage annuel prévisionnel recyclé
* Type de matériau majoritaire: plastique, papier, carton, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, verre, autre
* Tonnage annuel de plastique concerné (le cas échéant préciser le total et le détail par résine)
* Chiffre d’affaires crée ou maintenu grâce au projet : (pour maitrise ouvrage privée)
* Emploi crée ou maintenu grâce au projet :

# Suivi et planning du projet

Insérer un planning prévisionnel du projet, en intégrant les démarches administratives.

# Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à réaliser une fiche de valorisation publique de l’opération.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME et de ses partenaires (notamment ceux en charge de l’observation).

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Selon les indications du contrat, vous devrez nous transmettre un ou plusieurs des rapports ci-dessous :

Rapport intermédiaire :

Ce rapport comportera l’état d’avancement des installations/acquisitions à mi-parcours du projet.

Rapport final :

Ce rapport comportera à minima**:**

* Les éventuelles modifications de l’opération et les éventuelles difficultés rencontrées ;
* Un rapport technique précisant le déroulement de l’opération et le bilan (le cas échéant, ce rapport pourra comporter des éléments d’appréciation sur le fonctionnement de l’installation sur une durée d’au moins 6 mois)
  + Nature et quantité des matières recyclées,
  + Création ou maintien d’emplois,
  + Origine géographique de l’approvisionnement en déchets
  + Débouchés des matières premières de recyclage produites

Il peut également contenir tous autres éléments que le bénéficiaire jugera utiles de joindre en annexe tels que photos du site et des équipements, supports de présentation des équipements, etc.